

16 juillet 2015

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUILLET 2015

Présents : Bernard ONCLE, Marie-Odile FOYET, Pierre AMIET, Dominique GASNER, Marie-Thérèse MOUREY, Monique BRIDAULT, Luc LOUIS, Patrice PICHOT

Absents excusés : Yves REYNAUD donne pouvoir à Dominique GASNER
Marie-Noëlle SAULDUBOIS donne pouvoir à Pierre AMIET

Secrétaire de séance : Marie-Odile FOYET

La séance est ouverte à 18h35.

Le compte rendu de la réunion du 11 juin 2015 n'ayant fait l'objet d'aucune remarque est adopté.

Ordre du jour :

- Renouvellement du bureau de l'Association Foncière de Remembrement
- Assainissement : résultats de l'appel d'offre
emprunt
convention avec Arbois
- Prêt TVA (caisse des dépôts)
- Vente ONF et affouage
- Toiture mairie
- Questions diverses
- . travaux route de St Cyr
- . prise de compétence du PLUi par la CCAVV
- . syndicat intercommunal des eaux
- . demandes de location de la salle des fêtes
- . tarif salle des fêtes

1. Renouvellement du bureau de l'A.F.R.

Le mandat des membres du Bureau de l'AFR arrive à échéance en 2015.

La procédure de renouvellement prévoit la désignation des membres du Bureau de la façon suivante :

- . la Chambre d'Agriculture désigne 3 propriétaires
- . le Conseil Municipal également.

En accord avec le Président actuel de l'AFR, Pierre AMIET propose les propriétaires suivants : GIBEY Pierre, TERRIBILE Jean-François, CLERC David.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Pour rappel : Pierre AMIET, qui représente le maire, est membre d'office.

2. Assainissement Grande Rue

2.1. Résultats de l'appel d'offre

L'ouverture des plis a eu lieu le 7 juillet 2015. 7 entreprises ont répondu à l'appel d'offre.

L'analyse des offres concernant les travaux d'assainissement à effectuer et le comparatif détaillé des prix entre chacune des 7 entreprises font ressortir l'entreprise FAMY SAS comme étant l'offre la plus intéressante avec une note de 95 sur 100 (55 sur 60 pour la technique, 40 sur 40 pour le prix).

Il est décidé à l'unanimité d'attribuer le marché à FAMY SAS pour un montant de 79 488,31 € HT soit 95 385,97 € TTC. Délai d'exécution : 1 mois.

Viennent ensuite : SARL MONTHOLIER TP en 2^e position, SAS ROGER MARTIN en 3^e position.

La part de Villette s'élève à 43 911 € HT soit 52 693 € TTC. Elle comprend : la mise en séparatif de la grande rue avec récupération de sources, la déconnexion d'une source rue de Grange Fontaine, l'étanchement d'un regard rue de Chauvent, la pose d'un dégrilleur manuel rue de la Résistance.

La part d'Arbois est de 35 578 € HT soit 42 693 € TTC.

Le conseil donne pouvoir au maire pour signer les documents relatifs à ce marché et faire exécuter les travaux.

2.2. Emprunt

Luc LOUIS présente les conclusions des contacts pris avec des établissements financiers. La meilleure offre vient du Crédit Mutuel : taux fixe de 1,40 % sur 15 ans ou 1,75 % sur 20 ans.

Pour un montant de 41 853 € prévu au budget, les remboursements trimestriels constants en capital et intérêts seraient de 774,57 € sur 15 ans, 621,18 € sur 20 ans.

Les frais de dossier s'élèvent à 42 €.

A l'unanimité, il est décidé de procéder à un emprunt sur 15 ans.

Les conseillers donnent pouvoir au maire pour signer tout document relatif à ce prêt.

3.3. Convention avec la commune d'Arbois

Les travaux portent sur la construction d'une nouvelle conduite qui permet la mise en séparatif du réseau d'assainissement à l'entrée de Villette lès Arbois, située en partie sur le territoire d'Arbois.

La commune de Villette sera maître d'ouvrage de la totalité de cette opération. Arbois versera une contribution financière au prorata des travaux effectués sur son territoire.

Arbois donnera un acompte, payé un mois après le début effectif des travaux, et correspondant à 70 % de sa part prévisionnel. Le solde sera réglé sur présentation du bilan financier définitif.

Cette convention est adoptée à l'unanimité.

4. Prêt TVA

Afin de soutenir l'investissement dans les territoires, la Caisse des Dépôts met en place un dispositif de préfinancement du FCTVA à taux zéro, la TVA devant être remboursée en 2017.

Ce prêt d'avance sur TVA est accordé dès 2015 sur la base des dépenses inscrites au budget principal 2015 soit 75 012 €, ce qui représente 6 028 € de TVA.

Le remboursement du prêt est de 50 % en décembre 2017 et 50 % en avril 2018.

5. Vente ONF et affouage

5.1. Vente par adjudication de bois sur pied feuillus le 3 septembre 2015 à Ornans

Les parcelles n°1 et 12 sont proposées à la vente aux adjudications générales en futaies affouagères.

Mady Foyet propose un prix de retrait à 5 000 €.

5.2. Affouage 2015/2016

- Le garde de l'ONF a communiqué le volume des coupes prévues dans la programmation d'affouage pour la saison prochaine.

Parcelle 1 : 223 stères dont 81 stères de houppiers

Parcelle 12 : 142 stères dont 53 stères de houppiers

Parcelle 35 : 122 stères

Parcelle 27 (report 2014/2015) : 195 stères

soit un total de 682 stères, ce qui donnerait 30 stères par affouage sur la base de 22 affouagistes.

Mady Foyet propose de mettre la parcelle 35 en attente.

- Garants proposés : Mady Foyet, Serge Brégand

- Taxe d'affouage : inchangée à 5 €/stère

- Règlement d'affouage : il n'est pas modifié. Rappel : les affouagistes ont l'obligation d'être assurés.

L'attestation doit être produite au moment de l'inscription.

Les conseillers à l'unanimité adoptent l'ensemble des propositions.

6. Toiture mairie

Une expertise de la toiture de la mairie a conclu à un bon état général de la charpente et des tuiles.

Pierre AMIET souligne cependant la nécessité de remplacer des tuiles cassées, d'enlever la mousse

et de traiter les grosses pièces de la charpente contre l'agression d'insectes. Il faudra également

changer une partie des chéneaux et grillager les espaces sous toiture.

Ces travaux pourront être prévus dans le cadre du budget 2016.

7. Questions diverses

7.1. Travaux route de Saint-Cyr

Les travaux effectués par les services départementaux sont presque terminés. Ceux-ci ont également pris en charge les entrées de champs.

Dans le cadre de la lutte contre les inondations, le passage sous chaussée du ruisseau de Penaux a été rétabli.

7.2. Prise de compétence PLUi (Plan Local d'Urbanisme) par la Communauté de Communes

La prise de compétence est nécessaire au démarrage des études portant sur la planification et l'urbanisme du territoire intercommunal. Le président Francony propose d'aller à la rencontre des conseils municipaux qui le souhaiteraient pour débattre de ces questions.

7.3. Syndicat intercommunal des eaux

Patrice PICHOT rend compte de la réunion du comité syndical du 7 juillet. Le rapport 2014 sur le prix de l'eau et la qualité du service fait apparaître quelques résultats satisfaisants.

Le rendement du réseau s'améliore chaque année pour atteindre 68,2 %, au-dessus du seuil de 66,99 % fixé par l'Agence de l'Eau. Cela permet d'échapper au doublement des redevances appliquées par l'Agence.

Selon l'Agence Régionale de Santé, l'eau distribuée est de bonne qualité.

Prix de l'eau au 1^{er} janvier 2015 pour une famille consommant 120 m³/an=249,72 € TTC, soit une augmentation de 0,65 %, ce qui correspond à un coût de 0,0021 € le litre TTC.

7.4. Demandes de location de la salle des fêtes

Mady Foyet a reçu des demandes pour la pratique de la zumba et du yoga à Villette.

- ZUMBA : Les cours auraient lieu le lundi soir de 18h30 à 19h30 hors vacances de Noël et mois d'août, soit 38 cours/année. Le chauffage ne serait pas utilisé.

Les conseillers demandent des précisions supplémentaires : statuts de l'association, déclaration URSSAF, assurance, montage financier...

- YOGA : il s'agit de proposer aux habitants de Villette et des environs un moment de détente et de ressource. Les pratiques sont accessibles à tous, débutants comme initiés. Les séances de 1 heure 15 (18h15-19h30) auraient lieu le jeudi soir. Cette activité se déroulerait dans le cadre d'une auto-entreprise.

7.5.Tarif salle des fêtes

Le conseil municipal décide de mettre à la disposition des locataires qui le souhaiteraient l'annexe derrière la scène pour 30 €.

La séance est levée à 20h.

La Secrétaire de séance

Marie-Odile FOYET

Le Maire

Bernard ONCLE